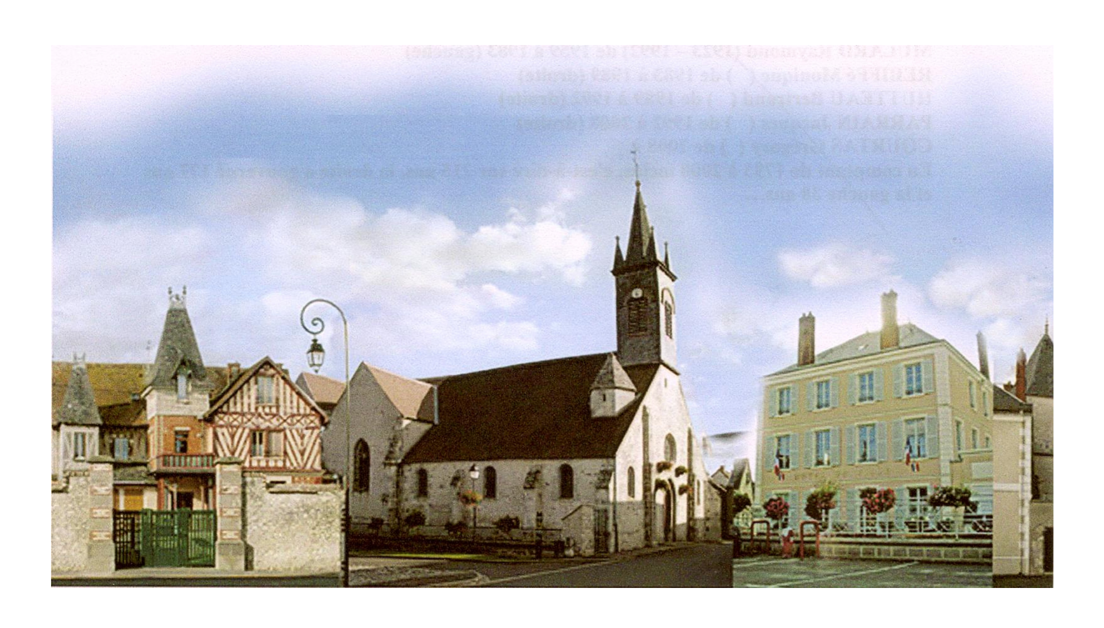
GUIDE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE PUSSAY



LES JEUNES ONT LEUR MOT À DIRE





CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

DEFINITION
Le Conseil Municipal des Jeunes est un dispositif de participation à la vie locale pour les enfants et les adolescents. Un conseil est une instance créée librement par la collectivité locale.
Tous ces Conseils s'inscrivent dans une dynamique de démocratie locale et représentent une chance pour la collectivité toute entière.
Les jeunes s'exercent à la citoyenneté et découvrent la démocratie.
Les jeunes Conseillers, issus des différents quartiers du village, représentent la jeunesse dans sa diversité. Le Conseil n'exclut aucun jeune : la mixité sociale et culturelle dans un conseil représente une véritable richesse.

RAISONS DE LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
Un Conseil Municipal des Jeunes constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif en même temps qu'un moyen idéal d'apprentissage de la démocratie (démocratie = pouvoir du peuple). Il apporte aux enfants et aux adolescents une connaissance de la vie locale et des institutions républicaines grâce à une réflexion et une action en collaboration avec les élus et les services municipaux, les institutions et les associations locales.
Un Conseil de Jeunes favorise aussi le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus. De par les propositions des jeunes émises au sein du Conseil, celui-ci permet également une amélioration de la politique en faveur de la jeunesse ainsi que de la collectivité toute entière.

OBJECTIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
- Favoriser la participation des jeunes à la vie locale, permettre aux jeunes de donner leur avis et d'influencer les projets de la collectivité.
- Accompagner les jeunes dans la définition de projets et dans leur mise en œuvre.
- Ouvrir la gestion de la vie locale au public jeune, faciliter l'appréhension concrète du fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à ses membres.
- Développer un mode de dialogue entre les jeunes et les élus.
- Développer des rencontres inter générations.



Etre Conseiller Municipal Jeunes, c'est participer à la vie de son village, à ses projets, à la vie quotidienne de chacun. C'est aussi faire partie d'une équipe, où il faut savoir écouter, accepter les idées de chacun, trouver des compromis sans compromission et œuvrer ensemble pour mener à bien les projets. C'est faire l'apprentissage de la vie, s'ouvrir à des domaines parfois inconnus, respecter les autres et agir pour que la vie de tous soit un peu meilleure.

DEVENIR CONSEILLER MUNICIPAL JEUNES : DEBATTRE, DEFENDRE, AGIR

- Etre le porte-parole de la jeunesse
- Améliorer les conditions de vie des jeunes et des moins jeunes.
- Œuvrer pour le « bien vivre » dans la commune
- Informer les jeunes
- Faire de la prévention

LE CONSEIL JEUNES : UN LIEU D'APPRENTISSAGE

Les membres du Conseil doivent apprendre :

- à se considérer comme des représentants responsables d'une partie de la population ; leurs choix, leurs décisions les engagent et engagent tous ceux qu'ils représentent.
- à s'exprimer clairement pour mieux défendre leurs idées
- à respecter certains temps de parole, à écouter leurs camarades – même ceux dont l'avis est différent du leur.

DEUX CHAMBRES – ASSEMBLEES – *Préparations - Elections*

Le Conseil Municipal des Jeunes se compose de membres jeunes élus au suffrage universel direct, à raison d'un élu par classe. Elus pour une durée de 2 ans, les Conseillers municipaux jeunes siègent sous la présidence du Maire ou de son représentant lors de 3 séances plénières réparties sur l'année scolaire.

On peut envisager deux « collèges » - un collège « enfants » - pour les 9 / 10 ans correspondant aux classes de CM1 et CM2 – et un collège « ados » pour le 11 / 17 ans correspondant aux élèves de Collège et de Lycée.

Pour être élu, il faut appartenir à ces classes d'âges, obtenir une autorisation écrite des parents ou ayant droit, rédiger une profession de foi, préparer une feuille de projets.

Les élections ont lieu sous la Présidence du Maire et de deux Adjoints.

Chaque candidat lance sa campagne électorale – projets, programme, slogan, tracts - afin d'inciter et convaincre ses camarades à voter pour lui. Sont élus les candidats qui totalisent le plus de voix. Si deux candidats ont le même nombre de voix, c'est le plus âgé des deux qui est élu.

ANIMATION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES – COMMISSIONS – SEANCES PLENIERES

La coordination d'un Conseil Jeunes est le plus souvent confiée à un élu et son animation à un animateur.

Les Jeunes Conseillers travaillent en petits comités souvent thématiques (information/communication (bulletin municipal ou journal spécifique), environnement/cadre de vie, sports/loisirs, culture/fêtes, humanitaires/citoyenneté) appelés COMMISSIONS qui se réunissent plus fréquemment (tous les mois ou tous les 15 jours selon les projets).

Chaque Conseil se rassemble en SEANCES PLENIERES, avec les élus adultes, 2 à 3 fois par an pour présenter ses projets élaborés dans les commissions, les discuter et les soumettre au vote. Les actions du Conseil (lancement de campagnes de communication contre le racisme ou la toxicomanie, organisation d'expositions ou de débats sur un sujet d'actualité) sont débattues, chacun exprimant son avis sur l'utilité et la faisabilité du projet.

A la 1ère séance : présentation individuelle, présentation de la Municipalité, des commissions et des services – apprentissage d'un débat – annonce des grandes lignes du fonctionnement du conseil et des commissions.

Séances suivantes : présentation, discussion et mise en œuvre des projets – validation des travaux des commissions.

FINANCEMENT
Le budget de fonctionnement d'un CMJ est pris sur le budget de la commune.
Il est composé de deux parties :

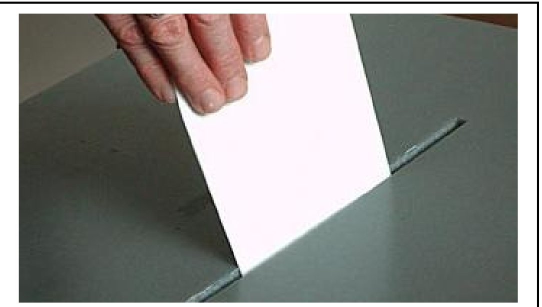
- Budget global : frais de fonctionnement et projets permanents. Ces frais sont pris en charge par la commune.
- Budget pour projets spécifiques, dont le montant est très variable. Si ces projets n'ont pas été inscrits au budget primitif, ils doivent être examinés par le Conseil Municipal adultes. Pour certains projets de grande ampleur, des subventions peuvent être demandées au Conseil Général ou Régional, ce qui sera fait par l'animateur avec l'aide de l'élu en charge de la coordination, selon la complexité du dossier à monter.

MODE D'EMPLOI - AGENDA

Voter aux élections est un devoir !
C'est à la fois simple et important.
Voici les réponses aux questions que tu te poses sans doute.

COMMENT FAIRE ?
Après la lecture de ces pages, si tu veux être candidat, il faut que tu suives le calendrier suivant :
Il faut d'abord remplir le dépôt de candidature *(que tu trouveras en Mairie) accompagné d'une* autorisation écrite de tes parents *et que tu déposeras au même endroit avant le* **vendredi 10 octobre 2014.**

A Pussay, comme pour les élections des adultes, les élections ont lieu à la Salle des Fêtes avec des bulletins, des isoloirs et une urne.



QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE ?
Tous les enfants de Pussay de 9 ans et plus. Toi, si tu veux, si tu désires représenter les autres jeunes de ta commune et participer aux actions du Conseil.

QUAND ET OÙ FAUDRA-T-IL VOTER ?
Le vote aura lieu le **Mercredi 5 novembre 2014**
A La Mairie de Pussay
Entre 16H00 et 20h00.
A 20h00, le contenu des urnes sera dépouillé en public pour connaître le nom des élus. Peut-être TOI, si tu es candidat.

QUI VOTE ?
Tous les enfants de 9 ans et 9lus, habitant PUSSAY
** ceux de CM1 et de CM 2 – de 9 à 10 ans – pour le « Collège enfants »*
** ceux des Collèges et les Lycées des environs – pour le « Collège adolescents »*

POUR QUI FAUT-IL VOTER ?
C'est toi seul qui choisis ! Il y aura plusieurs candidats ; tu voteras pour ceux ou celles que tu juges les meilleurs pour te représenter au CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES. Ce genre de vote s'appelle un vote « uninominal à un tour ». Si tu es candidat, tu peux même voter pour toi.

Y AURA-T-IL UNE CAMPAGNE ELECTORALE ?
Oui, la campagne électorale est prévue
Du lundi 13 octobre au samedi 1er novembre 2014

COMMENT PEUX-TU PRESENTER TON PROGRAMME ?
En préparant une affiche format A4 ou A3 pour te présenter et expliquer tes projets, ce que tu trouves utile de faire pour les autres enfants de Pussay.
L'ensemble des affiches sera ensuite apposé sur les panneaux électoraux de la commune.
Une réunion publique sera organisée pour que tu puisses, si tu le veux expliquer ton programme et poser des questions aux candidats.

COMMENT SE DEROULE LE JOUR DE L'ELECTION ?
Dans le Bureau de vote installé à la Salle des Fêtes Raymond Mulard, on trouvera une table sur laquelle seront installés les bulletins de vote et les enveloppes. Sur une autre table se trouveront disposées l'urne et la liste des électeurs.

DE QUI EST COMPOSE LE BUREAU DE VOTE ?
Le Bureau de vote sera constitué d'un Président – le Maire de la commune – et de deux assesseurs (parents d'élèves ou élus).

COMMENT FAIRE POUR VOTER ?
Il faut penser à se munir de ta carte d'électeur que la Mairie t'aura fait parvenir à ton domicile.
Arrivé au Bureau de vote, il faudra prendre sur la première table les bulletins de vote qui comporteront la liste des candidats et une enveloppe.
Tu te dirigeras ensuite dans l'isoloir, tu liras attentivement les noms des candidats qui y figureront, puis tu rayeras le nom de ceux pour qui tu ne souhaites pas voter.
Il faudra élire en tout 9 candidats, ce qui veut dire qu'une fois les noms rayés, il doit rester 9 NOMS MAXIMUM.
Si tu ne mets rien dans l'enveloppe ton vote est blanc ou nul.

QUE SE PASSE-T-IL APRES LE VOTE ?
Après le vote, lorsque M. le Maire déclare le scrutin clos, on procède au dépouillement ce qui permet de connaître le nom des élus.
Tout le monde peut y assister.
En voici le déroulement :

- *Le Président ouvre l'urne. Les enveloppes sont alors disposées en tas de 10 et comptées. D'autre part, on compte le nombre de signatures sur la liste d'émargement qui doit correspondre au nombre d'enveloppes.*
  A plusieurs petites tables, des personnes – qui peuvent être des parents d'élèves ou des élus – ouvrent les enveloppes une par une. On sort les bulletins des enveloppes et on compte le nombre de voix pour chaque candidat.
- *Une fois les calculs vérifiés, le Président complète le Procès-verbal, document officiel faisant foi de l'authenticité des résultats et annonce les noms des élus.*

INSTALLATION ET PREMIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

***1* – INSTALLATION :** le Samedi 15 novembre 2014 - *On se présente et on fait connaissance.*

2 – PREMIERE REUNION : le Samedi 15 novembre 2014 – *le GRAND JOUR – le Conseil Municipal des Jeunes se réunit pour la première fois en présence du Conseil Municipal des adultes.*

MANDATS

Les jeunes élus disposeront de 2 ans pour exercer leur mandat. De nouvelles élections auront lieu en 2016.

DEUX ANS, CELA LAISSE DU TEMPS POUR REALISER DES PROJETS.

LE TRAVAIL DES ELUS

Pour mener à bien un projet, il faut :

- *Décrire clairement les objectifs à atteindre*
- *Savoir si c'est faisable et dans quels délais.*

Cela représente du travail qu'il faut répartir entre tous les membres. Il faut rencontrer des spécialistes qui peuvent apporter des réponses (architectes, fonctionnaires, élus adultes…) et consulter les autres jeunes qui ne sont pas élus : eux aussi ont des idées !

Enfin, il faut tenir compte des finances : pour chaque projet, un budget doit être élaboré et respecté.

Et toujours avec beaucoup de bonne humeur !

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, CA SERT !

UNE BELLE AVENTURE

Le CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, tu en as sûrement entendu parler à la télé ou à l'école. Peut-être ne sais-tu pas ce que c'est.

Le CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES te permet de participer à la vie de la commune, comme un véritable élu du Conseil municipal.

Tu réfléchis avec tes camarades sur tout ce qui pourrait améliorer la vie de tous. Tu cherches à connaître les droits et les devoirs de chacun pour réaliser les projets que vous avez et pour tout ce qui peut aider à diriger une ville. Enfin, tu apprends à gérer un budget.

UNE AVENTURE UTILE

D'autres communes de France ont déjà mis en place des CONSEILS MUNICIPAUX DE JEUNES. Grâce à eux, de nombreuses réalisations ont pu voir le jour :

- *campagnes d'information, expositions, réalisations sécuritaires, installations de jeux, manifestations sportives ou culturelles, etc.*

MODELE D'AUTORISATION DES PARENTS

M. Mme DUPOND
Adresse…… (Pussay)
Téléphone :……….. Date………………..

Monsieur le Maire,

J'autorise (ou nous autorisons), notre fils (ou notre fille) Prénom NOM à être candidat (ou candidate) à l'élection du Conseil Municipal des Jeunes de Pussay.

Signature des parents



CALENDRIER

Inscriptions : entre le lundi 22 septembre et le vendredi 10 octobre 2014

Samedi 11 octobre à 10h00 : réunion avec les éventuels candidats en salle du conseil et remise des guides.

Campagne : du lundi 13 octobre au samedi 1er novembre 2014

Elections : Le mercredi 5 novembre 2014 entre 16H00 et 20H00 en Mairie

Installation : le Samedi 15 novembre 2014 (horaire à préciser)

Première réunion : le samedi 15 novembre 2014 (horaire à préciser)

REALISATIONS DU PREMIER CONSEIL – 2010 – 2012

Installation de jeux aux Square du Stade et au Square de Trebesing
Concours de rollers et de VTT aux abords de l'école F. Joliot-Curie
Installation du Parcours de santé au Bois de la Garenne
1er Forum des métiers - Septembre 2011
Installation d'une table de ping-pong au Square du Stade.



Mairie de Pussay – Place du Jeu de Paume – 91740 PUSSAY
01 64 95 23 38